



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

EDITO

95e Congrès

Des annonces fortes



Avec près de 12 000 participants, une présence assidue dans tous les débats et ateliers, notre 95e congrès a confirmé que les maires étaient les acteurs et les moteurs de la démocratie locale !

Nous retenons deux annonces du Président de la République répondant à de fortes attentes de l'AMF : le Président a donné son accord sur la création de l'Agence de financement

des investissements locaux, projet que nous défendons avec constance et détermination depuis trois ans et qui permettra de sécuriser et de pérenniser l'accès à la liquidité tout en diversifiant les sources de financement. Il a également répondu à un certain nombre de nos inquiétudes face à la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci sera mise en œuvre sur deux ans afin de prendre en compte les charges supplémentaires auxquelles nos communes devront faire face : coûts financiers, encadrement et recherche de lieux d'accueil.

D'autres demandes de l'AMF ont été satisfaites : la création du Haut conseil des territoires, lieu de dialogue nécessaire entre l'Etat et les collectivités territoriales au sein duquel l'AMF doit avoir une place entière et respectée, l'allègement des normes, le rappel du rôle essentiel de la commune, lieu privilégié de la proximité.

Au cœur de nos débats se trouvait également l'acte III de la décentralisation. Nous rappellerons et défendrons à chaque étape du processus législatif les propositions de l'AMF sur ce sujet.

Forts de votre intelligence collective pour assurer la vitalité de nos territoires, nous continuerons de porter d'une voix unie et respectée, vos attentes et préoccupations.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Vingt propositions d'action

Le 95^e congrès des maires et présidents de communautés de France s'est achevé avec l'adoption à l'unanimité d'une résolution générale fondée sur vingt propositions d'actions.

Par cette résolution, les élus appellent à un véritable partenariat avec l'Etat pour mieux encore porter ensemble l'intérêt général. Ce partenariat devra notamment se concrétiser au sein du Haut conseil des territoires où l'AMF souhaite une place entière et respectée.

Les ressources financières des collectivités, porteuses de 70 % de l'investissement public national, doivent être préservées à la fois par la stabilisation des dotations de l'Etat, par une réelle autonomie fiscale, par une véritable péréquation corrigeant les inégalités de ressources, par la garantie de l'accès au crédit et par la création de l'Agence de financement des investissements locaux. Sur ce dernier point, l'accord donné officiellement par le Président de la République a été salué de manière unanime.

Les élus demandent aussi à l'Etat d'assumer une diminution drastique des normes qui s'imposent aux communes, sans quoi la maîtrise de leurs dépenses publiques sera impossible. A cette fin, ils souhaitent que la Commission consultative d'évaluation des normes ait un pouvoir d'avis conforme et que chaque projet de texte fasse l'objet d'une étude d'impact territorial préalable.

L'AMF plaide pour une clarification du rôle de l'Etat vis-à-vis des collectivités



locales : il doit pleinement assumer ses missions régaliennes et d'intérêt national, et garantir la cohésion sociale et territoriale. Mais pour les compétences qu'il a décentralisées, il doit supprimer les tutelles et mieux prendre en compte les contraintes des collectivités, qu'elles soient financières ou d'organisation. Cette demande s'applique notamment à la réforme de l'école dont le délai d'application obligatoire a été assoupli par le Président de la République.

L'action publique locale, enfin, sera consolidée par la mise en place d'une véritable co-élaboration des schémas régionaux ou départementaux, dans le respect du principe de non tutelle d'une collectivité sur l'autre. Elle bénéficiera également du renforcement du lien entre les communes et leurs intercommunalités : libre définition de l'intérêt communautaire, mutualisation accrue des moyens, maintien d'un lien organique fort pour l'élection des délégués communautaires, reconnaissance d'un statut spécifique pour les métropoles de dimension européenne.

Texte de la résolution sur www.amf.asso.fr



LA VIE DE L'AMF

95^e Congrès
Ils ont dit...
P.2

PARTENARIATS

Innovation
Territoria
P.3

PRATIQUE

PLFR 2012
Dispositions fiscales
P.5

BLOC NOTE

TIC
Paroles d'élus
P.6



François Hollande Président de la République

“ [...] je sais qu'il existe une proposition, que vous avez portée avec des présidents

d'association qui sont ici présents : une Agence de financement des collectivités locales. Quel serait son intérêt ? Diversifier les sources d'approvisionnement en liquidité. Deuxièmement, mutualiser les risques : permettre à des communes de taille modeste de pouvoir accéder au marché financier, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Disposer de taux d'intérêts particulièrement bas, c'est l'enjeu de la période.

Si nous voulons être crédibles, c'est pour avoir des taux d'intérêts qui sont d'ailleurs historiquement bas. [...] je veux que les collectivités locales participent pleinement à cette Agence de financement pour tirer tous les avantages de taux d'intérêt historiquement bas sur les marchés financiers ; ce qui permettra d'alléger les charges et donc de contribuer plus facilement à l'équilibre de nos comptes. ”



Jacques Pélissard Président de l'AMF

“ Garant de l'unité et de la cohésion sociale et territoriale de notre pays,

l'Etat doit pouvoir intervenir partout sur le territoire national mais aussi cibler son intervention sur les collectivités en difficulté, les quartiers ou les zones rurales défavorisées. Un Etat stratège et responsable, c'est un Etat qui cesse de s'occuper des compétences qu'il a décentralisées. Un Etat stratège et responsable, c'est un Etat qui supprime les contrôles inutiles. Cette nouvelle étape de la décentralisation doit impérativement permettre plusieurs choses : la clarification, la simplification mais aussi une meilleure articulation de l'action des collectivités territoriales et de l'Etat sur nos territoires. Nous devons organiser, chers collègues, la coproduction de politiques locales lorsque les compétences sont partagées entre collectivités, en rappelant la

règle selon laquelle aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre. ”



Jean-Pierre Bel Président du Sénat

“ Il faut renforcer en tout premier lieu le dialogue et la confiance entre l'État et

les collectivités territoriales. C'est indispensable pour associer réellement les territoires au redressement de notre pays et moderniser l'action publique. La création d'un Haut conseil des territoires, qui réunirait l'État, des représentants des élus locaux et des représentants du Parlement répondrait à ce besoin d'une structure permanente d'échange et de négociation, d'expertise sur tous les projets concernant les collectivités territoriales.



André Laignel Premier vice-président délégué de l'AMF

“ On nous dit, et c'est juste : les collectivités doivent participer à l'effort de

redressement. Mais c'est déjà le cas : ces trois dernières années, on a vu le pouvoir d'achat de nos dotations baisser de plus de 10 %. Il n'est pas un maire, j'en suis convaincu, qui ne veuille contribuer au redressement de la France. Mais [...] est-ce en nous considérant, comme cela a été le cas par le passé, comme une variable d'ajustement financier ou, au contraire, comme je l'espère, à l'avenir, comme un levier essentiel pour lutter contre la crise ? Est-ce en resserrant le garrot mis en place ces cinq dernières années qui étouffe nos finances, bride nos initiatives, ou en nous laissant les nécessaires moyens d'une relance indispensable ? ”



Vincent Peillon Ministre de l'Éducation nationale

“ Nous nous sommes bien compris : cela veut bien dire que la réforme des

rythmes scolaires commence en 2013, et qu'en 2014 tout le monde y est passé. Donc ce

n'est pas un recul, comme je l'entends, c'est : en 2014, l'ensemble des petits enfants de France [qui] iront à l'école quatre jours et demi par semaine, et pour y arriver en 2014, en prenant en compte les situations différentes, nous laissons les uns et les autres construire leur propre parcours pour y arriver. Je crois que c'est raisonnable. ”



Cécile Duflot Ministre de l'Égalité des territoires et du logement

“ [...] Est-il normal, lorsque la collectivité fait des

investissements très importants pour améliorer les transports publics, que la rente foncière dégagée par la plus-value sur ces terrains qui disposent d'un meilleur accès bénéficie aux seuls propriétaires et rende parfois impossible la construction d'équipements publics ou de logements sociaux parce que le prix du foncier a tellement augmenté ? ”



Bertrand Delanoë Maire de Paris

“ Dans cette crise économique, sociale, très dure, cette crise morale, il y a une richesse

exceptionnelle qui doit être un levier pour nous redresser, c'est la démocratie locale ; la démocratie qui est ancrée dans l'histoire de ce pays, avec une telle intensité, une telle force, je dirai même la démocratie communale. C'est dans les communes qu'il y a le plus ce lien entre les citoyens, ce lien entre citoyens et élus. ”

BILAN DU 95^e CONGRÈS

Près de 12 000 participants (dont 7 000 maires et présidents de communautés, 630 journalistes). 800 participants ont notamment pris part à la Réunion des élus d'Outre-mer à l'Hôtel de ville de Paris.

Le Salon des maires et des collectivités locales a accueilli 55 107 visiteurs, avec 760 exposants sur 55 700 m² d'exposition.

PARTENARIATS

DÉVELOPPEMENT DURABLE

10^e ÉDITION DES RUBANS



Organisée par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 avec le soutien de la Caisse des Dépôts, GDF Suez, Eiffage et de la SNCF, la remise des trophées de la 10^e édition du concours des « Rubans du développement durable » a eu lieu le 4 décembre dernier au Sénat, en présence de Jean-Pierre Bel.

Ce label distingue pour deux ans les collectivités territoriales qui intègrent le développement durable dans l'ensemble de leurs politiques, et font preuve de réalisations significatives, innovantes ou exemplaires. Huit collectivités ont ainsi été récompensées : La Roche-sur-Yon (85), Valenciennes (59), Villefranche-sur-Saône (69), la communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées (64), la communauté de Lorient agglomération (56), le conseil général de la Somme (80), le conseil général de la Réunion (974), le conseil général de la Seine-Saint-Denis (93). Par ailleurs, onze collectivités ont obtenu le renouvellement de leur label 2010.

CONTACT www.rubansdudeveloppementdurable.com

être repris par d'autres collectivités et bonne utilisation des deniers publics. Les lauréats de la 25^e édition des prix Territoria 2012 ont été distingués le 7 novembre au Sénat. Retrouvez les différents projets qui ont été récompensés cette année sur leur site.

CONTACT www.territoria.asso.fr

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COUP DE CŒUR DES MAIRIES DE FRANCE



A l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, Denis Merville, vice-président de l'AMF, et Dominique Maillard, président du Directoire de RTE et de la Fondation RTE, ont remis le « Coup de Cœur des mairies de France 2012 » à Leslie Bergeron, présidente de l'association Compagnon d'un jour, Compagnon de toujours, pour son projet « Quand le chien devient thérapeute ».

Ce concours se tient pour la quatrième année consécutive et récompense le meilleur projet de solidarité en territoire rural. Il s'inscrit dans le cadre des relations qui unissent l'AMF et RTE, autour d'un même intérêt : l'aménagement et le développement durables des territoires.

CONTACT <http://fondation.rte-france.com>

RUBANS DU PATRIMOINE

APPEL À CANDIDATURES



Organisés par la Fédération française du bâtiment (FFB), l'AMF, la Fondation du patrimoine, les Rubans du patrimoine honorent le patrimoine sans distinction d'époque, de nature ou de taille.

Ils ont pour objectif de mettre en valeur les communes ou structures intercommunales ayant favorisé la réhabilitation de leur patrimoine bâti.

Vous êtes maire ou président d'une structure intercommunale et vous avez entrepris des travaux qui ont été réalisés par des entreprises du bâtiment ?

Si les édifices rénovés ont plus de 50 ans et que les travaux ont été terminés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2012, vous pouvez participer à la 19^e édition des Rubans du patrimoine. Les dossiers de candidatures, devront être déposés au plus tard le 31 janvier 2013. Vous pouvez les télécharger sur www.batiportail.com dans la rubrique dédiée aux Rubans du patrimoine.

CONTACT Fédération française du bâtiment.

Florence demaizière.

demaizieref@national.ffbatiment.fr

INNOVATION

TROPHÉES TERRITORIA



L'Observatoire Territoria récompense le dynamisme et l'efficacité de la gestion des collectivités territoriales, en attribuant des Territoria aux expériences et innovations selon trois critères : innovation, aptitude à

AGENDA

18 DÉCEMBRE

Rencontre avec Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et Claudy Lebreton et Alain Rousset, respectivement présidents de l'ADF et de l'ARF *

16 AU 18 JANVIER

Séminaire de la coopération décentralisée Chili France *

30 JANVIER

Commission Europe

31 JANVIER

Bureau de l'AMF

14 FÉVRIER

Comité directeur de l'AMF

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



EMPLOIS D'AVENIR MISE EN OEUVRE

Deux décrets et un arrêté apportent des précisions sur le dispositif des emplois d'avenir créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012. Ces textes sont d'application immédiate. Ils précisent les bénéficiaires de ces contrats et leur niveau de qualification, la définition des filières et secteurs d'activité prioritaire, les parcours d'insertion et de formation. Ils prévoient aussi que le projet de schéma d'orientation régional, établi par le préfet de région, fait l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site de la préfecture.

Les communes et les missions locales ont alors un délai d'un mois à partir de la publication pour faire connaître leur avis.

Pour les emplois d'avenir conclus par les communes ou EPCI, l'aide de l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du salaire minimum de croissance. La durée maximale de l'aide est de 36 mois.

Toutefois, elle peut être prorogée jusqu'à 60 mois pour permettre au bénéficiaire d'achever sa formation professionnelle. Dans ce cas, il appartiendra à l'employeur de fournir les documents visant à établir que l'action de formation professionnelle qualifiante est en cours de réalisation et que le terme de cette action dépasse le terme de l'aide.

Références : décrets n°2012-1207 et 2012-1210 du 31 octobre 2012 et arrêté du 31 octobre 2012



PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE FINANCEMENT

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) concentre les crédits consacrés à financer les politiques menées en matière de prévention de la délinquance. Le montant de ce fonds sera connu après le vote de la loi de finances. Il financera principalement des actions menées dans le cadre de la politique de la ville et dans les zones de sécurité prioritaires. 75% de la dotation devra viser des actions de prévention de la délinquance dans ces territoires, hors vidéo-protection.

En dehors de ces zones prioritaires, l'éligibilité au Fonds interministériel de prévention de la délinquance dépendra de la situation de la

délinquance des territoires demandeurs.

Le FIPD financera principalement des actions visant à lutter contre la récidive, à prévenir la délinquance des jeunes (décrochage scolaire, actions de prévention des violences en milieu scolaire), à promouvoir la médiation (promotion de la citoyenneté, implantation de médiateurs), à aider les victimes et à lutter contre les violences intrafamiliales.

S'agissant de la vidéo-protection, le FIPD financera principalement les projets d'installation.

Référence : circulaire NOR/INT/K/12/29181/C du 31 octobre 2012 - voir sur www.amf.asso.fr/réf/BW10952



DÉCHETS SORTIE DE STATUT

L'article L. 541-4-3 du code de l'environnement prévoit les conditions dans lesquelles un déchet peut devenir un produit et ne plus être soumis aux dispositions de la réglementation « déchet », notamment en matière de traçabilité. Il doit avoir subi une opération de recyclage ou de préparation en vue de sa réutilisation et répondre aux conditions suivantes : être couramment utilisé dans un processus de production ou à des fins spécifiques, faire l'objet d'une demande

ou d'un marché, respecter les exigences techniques et la réglementation spécifique aux produits qu'il remplace, ne pas avoir d'effet nocif pour l'environnement ou la santé humaine. Le décret du 30 avril 2012 met en place la commission consultative sur le statut du déchet et précise les autorités compétentes pour instruire les demandes. L'arrêté du 3 octobre 2012 définit le contenu du dossier.

Référence : décret n° 2012-602 du 30 avril 2012



RÈGLES COMPTABLES GESTION BUDGÉTAIRE

Le règlement général sur la comptabilité publique du 29 décembre 1962 organisait l'ensemble des procédures d'exécution financière de l'Etat, des collectivités locales et de leurs établissements publics. Le nouveau cadre de gestion de l'Etat découlant de la LOLF et la modernisation de la comptabilité des collectivités ont rendu nécessaire la parution d'un nouveau texte.

Le décret du 7 novembre 2012 ne vient pas modifier les règles comptables en vigueur dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics, qui relèvent par ailleurs du niveau législatif, mais intègre les nouvelles pratiques de gestion et certaines avancées techniques.

Ainsi, les grands principes qui fondent la gestion budgétaire et comptable locale sont rappelés, telle la séparation ordonnateur-comptable,

et les compétences attachées à chacune de ces fonctions sont redéfinies. En parallèle, le décret met à jour la liste des moyens d'encaissement des recettes (article 25). Le texte prévoit également l'optimisation du traitement des dépenses par la mise en place d'un service facturier sous l'autorité du comptable public (article 42). Les possibilités de partenariat entre l'ordonnateur et le comptable sont précisées dans le décret, dans le but de mieux répondre à l'objectif constitutionnel de fiabilité des comptes publics (article 47-2 de la Constitution). Enfin, la possibilité d'établir, de conserver et de transmettre les documents comptables et pièces justificatives de manière dématérialisée est intégrée au décret.

Référence : décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Les dispositions fiscales du PLFR 2012

Le projet de 3e loi de finances rectificative pour 2012 comporte en son article 17 des mesures relatives à la fiscalité directe locale, visant à ajuster des dispositions liées aux suites de la réforme de la taxe professionnelle et à l'achèvement de la carte intercommunale. Ces mesures sont développées dans une note de l'AMF sur www.amf.asso.fr.

Un autre article du projet de loi permet aux communes et aux EPCI qui le souhaiteraient de délibérer avant le 21 janvier 2013 afin de prendre en charge, en lieu et place des redevables, tout ou partie de la fraction de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises 2012 correspondant à l'augmentation qui résulterait d'une délibération prise en 2011. Les modalités comptables de cette prise en charge seront fixées par un arrêté du ministre chargé du budget.

Dans les cas où une collectivité aura publiquement annoncé, avant le 15 décembre 2012, son intention d'adopter une telle délibération, des délais de paiement sont systématiquement accordés aux redevables pour la part excédant le montant de la cotisation minimum de 2011.

Cette disposition fait suite à l'inquiétude manifestée par des redevables lors de la communication des rôles d'imposition de 2012. Les délibérations adoptées par certaines collectivités territoriales en 2011 ont en effet parfois conduit à des pourcentages de hausse importants.

Les communes et EPCI à fiscalité propre pourront également prendre ou modifier, également jusqu'au 21 janvier 2013, les délibérations fixant la valeur de la (ou des) base(s) minimum de CFE qui servira d'assiette à la cotisation minimum de 2013.

FINANCES PUBLIQUES VALEURS LOCATIVES

Les opérations de révision des valeurs locatives professionnelles vont être enclenchées en février 2013 par une campagne déclarative conduite par la DGFIP. Les propriétaires de locaux professionnels recevront mi-février une déclaration par local, à remplir dans les deux mois, dans lesquelles trois informations essentielles seront demandées : la catégorie du local, sa surface et le loyer annuel, en cas de location. Les collectivités locales propriétaires de locaux professionnels recevront elles aussi ces déclarations. Cette étape peut constituer un travail relativement important, notamment pour les propriétaires de nombreux locaux, car elle suppose l'identification des locaux concernés et le recensement des informations à déclarer. Lors du congrès des maires, la DGFIP a incité les communes et communautés à préparer dès maintenant cette campagne. A cette fin, elles peuvent prendre contact avec le correspondant « révision » de leur Direction départementale des Finances publiques pour

connaître la liste de leurs locaux professionnels. *Plus d'informations sur www.amf.asso.fr /réf. CW11531*

FINANCES BAROMÈTRE 2012

Le baromètre financier 2012 des maires et présidents de communautés, réalisé par l'institut CSA pour le compte de l'AMF et de la Caisse d'Épargne, confirme l'engagement des élus à rester les premiers investisseurs publics. Cependant, les incertitudes sur les marges de manœuvre financières et l'accès au crédit pèsent sur les intentions d'investissement, en chute depuis 2010. Seuls 15 % des maires envisagent d'utiliser leur épargne pour investir davantage en 2013 et la stabilisation de la pression fiscale est devenue l'objectif prioritaire des maires et présidents (respectivement 55% et 60%). Les besoins d'investissement restent importants, notamment dans le domaine de la voirie. En matière de développement durable, la priorité est donnée à la rénovation thermique des bâtiments (60% pour les maires et 50% pour les présidents). www.amf.asso.fr

Formation des élus et des agents

Un rapport de la délégation sénatoriale aux collectivités et à la décentralisation, signé par Antoine Lefevre le 6 novembre 2012, présente quinze recommandations pour améliorer la formation des élus locaux et des agents. Pour les élus, il propose un plancher de dépenses équivalent à 1 % du montant des indemnités maximales, des formations à distance, ... mais « la question de la formation ne progressera que lorsqu'un véritable statut de l'élu sera opérationnel ». Pour les agents, il préconise notamment une formation d'intégration des agents des catégories A et B de 5 à 10 jours. **Contact :** www.senat.fr

Recours abusifs

Voté en 2006 sur une proposition de l'AMF, l'article L.600-1-1 du code de l'urbanisme circonscrit l'intérêt à agir des associations contre les autorisations d'urbanisme. Celles-ci ne sont recevables à agir que si leurs statuts ont été déposés en préfecture avant l'affichage en mairie de la demande du pétitionnaire. Pour que cette mesure trouve pleinement à s'appliquer, il est indispensable que les communes procèdent à l'affichage d'un extrait de la demande de permis de construire dans les huit jours qui suivent son dépôt et qu'il reste affiché le temps de l'instruction du dossier. La preuve doit pouvoir en être apportée, par tout moyen.

Rencontres franco-tunisiennes

Henri Bertholet, maire adjoint de Romans-sur-Isère, représentant de l'AMF à la Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD), est intervenu lors des rencontres les 8 et 9 novembre 2012 à Monastir.



Parole d'élus

Le dernier tome de la collection Paroles d'élus vient d'être publié et s'intitule « Allons enfants du numérique ! ». Pour la 7e année, l'AMF est partenaire de France Télécom pour la réalisation de cet ouvrage qui a un double objectif : faire découvrir des usages et des services innovants rendus possibles par les TIC pour les villes, petites ou moyennes, et valoriser les élus et décideurs locaux qui ont pris le « risque » de mettre en œuvre de nouveaux services TIC. La richesse et la diversité des témoignages font de cette démarche une référence. Près de 600 initiatives TIC territoriales sont recensées et décrites à travers les huit tomes de la collection, dont la plupart figure sur le site parolesdelus.com. Elles constituent une base de données unique.



Une délégation cambodjienne

Le 5 novembre 2012, une délégation de sénateurs cambodgiens (le président de la commission des Travaux publics, le président de la commission des Lois, la vice-présidente de la commission des Finances, et le secrétaire de la commission de

l'Intérieur) a été reçue par le directeur général de l'AMF dans le cadre d'une visite d'étude du Sénat français. Les échanges ont porté sur l'organisation des associations de collectivités et les relations entre les échelons de collectivités.



Maître d'ouvrage

Face à la complexification des conditions de candidature et de sélection des équipes de maître d'ouvrage, l'Ordre des architectes d'Ile-de-France a élaboré, après consultation, neuf recommandations réunies au sein d'une Charte. Celle-ci vise à proposer des solutions pratiques pour simplifier et améliorer les procédures de désignation des maîtres d'ouvrage.

CONTACT www.architectes-idf.org



Manifeste Demain nos villes

Du bio à la cantine, des transports gratuits, des logements sociaux innovants... Pour la deuxième année consécutive, l'Association des maires de France et la radio RMC se sont lancées à la recherche des actions et des initiatives locales à la fois exemplaires et pionnières qui dessinent la ville

de demain. Du lundi 10 septembre au vendredi 12 octobre, les communes ont fait connaître leur projet en s'inscrivant sur le site de « Demain nos villes ». Du lundi 22 au vendredi 26 octobre, puis du lundi 12 au vendredi 16 novembre, les meilleurs porteurs de projets ont été distingués sur l'antenne de RMC. A cette occasion, la seconde édition du manifeste « Demain nos villes » rassemblant les meilleures idées a été distribuée lors du 95^e congrès des maires et des présidents de communautés et est téléchargeable sur rmc.fr.

CONTACT www.rmc.fr



Erratum

Deux erreurs se sont glissées dans le Cahier des Réseaux n° 14 intitulé « la commune et les marchés passés en procédure adaptée (MAPA) », sur le seuil des procédures formalisées applicable aux marchés publics de travaux. Depuis le 1^{er} janvier 2012, ce seuil est fixé à 5 000 000 d'euros HT. En conséquence, il convient de ne pas tenir compte du seuil mentionné dans l'avant-propos (« 4 485 000 € HT »), ni de celui figurant dans le tableau de synthèse à la page 32 (« 500 000 € HT »).

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs.



DOSSIER

L'insertion par le logement

POLITIQUES

Quel mode d'élection pour les conseillers communautaires ?

TERRITOIRES

Le tourisme économique

JURIDIQUE

Déchets ménagers : la tarification incitative

sur www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

53 000 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE *info*

ABONNEMENT GRATUIT

LA VIE DU RÉSEAU

DÉSIGNATIONS

Observatoire national des zones urbaines sensibles : Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois – 93 ; Gilbert Meyer, maire de Colmar – 68

Conseil national de sécurité routière : Lionel Walker, maire de Saint-Fargeau-Ponthierry - 77

Institut national des recherches archéologiques préventives (INRAP) : Robert Heimlich, maire de Forstfeld – 67 (titulaire) ; Sophie Dessus, maire d'Uzerche – 19 (suppléant)

AGENDA DES AD

1^{ER} FÉVRIER 2013

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Orne

9 FÉVRIER 2013

- Assemblée générale de l'association départementale des maires des Landes

12 FÉVRIER 2013

- réunion des directeurs d'associations départementales des maires

22 MARS 2013

- Assemblée générale de l'association

tion départementale des maires de la Loire

23 MARS 2013

- Assemblée générale de l'association départementale des maires des Yvelines

5 AVRIL 2013

- Assemblée générale de l'association départementale des maires de Vendée

16 MAI 2013

- Assemblée générale de l'association départementale des maires du Nord